



## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 19.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par M. Normand Boisclair, d'adopter l'ordre du jour tel quel.

L'ordre du jour adopté est le suivant :

### ORDRE DU JOUR

- |       |      |                                |
|-------|------|--------------------------------|
| 19h15 | 1.   | Ouverture de l'assemblée       |
| 19h20 | 2.   | Adoption de l'ordre du jour    |
| 19h25 | 3.   | Parole au public               |
| 19h35 | 4.   | Mot de la présidente           |
| 19h40 | 5.   | Parole à la direction générale |
|       | 5.1. | Questions des représentants    |

### AFFAIRES EN COURS

- |       |      |   |
|-------|------|---|
| 19h50 | 6.   | Politique sur de saines habitudes de vie et un mode vie physiquement actif (recommandation en mars) |
|       | 6.1. | Questions d'éclaircissement   |

### AFFAIRES NOUVELLES

- |       |      |  |
|-------|------|--|
| 20h00 | 7.   | Calendriers scolaires 2008-2009 (primaire et secondaire) |
|       | 7.1. | Présentation   |
|       | 7.2. | Questions d'éclaircissement                              |
| 20h15 | 8.   | Parcours de formation                                    |
|       | 8.1. | Présentation   |
|       | 8.2. | Questions d'éclaircissement                              |

20h45      PAUSE

### AFFAIRES INTERNES

- |       |     |  |
|-------|-----|--|
| 20h55 | 9.  | Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2008 |
| 21h00 | 10. | Aveu de désaffiliation ACPM                                |
| 21h10 | 11. | Consultation sur un horaire rotatif (retour)               |
| 21h15 | 12. | Adoption des règles de régie interne                       |
| 21h20 | 13. | Formation du 28 février - rappel                           |
| 21h25 | 14. | Parole aux commissaires parents                            |
| 21h35 | 15. | Parole au représentant ÉHDAA                               |
| 21h45 | 16. | Parole aux membres   |
| 21h55 | 17. | Autres points  |
| 22h05 | 18. | Levée de l'assemblée                                       |

## 3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

## 4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Rien à signaler.

## **5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Monique Guillet rappelle que les Olympiades régionales auront lieu du 19 au 21 février. Le centre Pierre-Dupuis et l'école Jacques-Rousseau en seront les hôtes et 43 élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin participeront à cette activité. À cette occasion, il sera possible de se renseigner sur les programmes de formation professionnelle offerts dans les deux écoles.

Par ailleurs, Annie Beauregard, étudiante de la Commission scolaire Marie-Victorin a gagné une médaille en pâtisserie au championnat mondial.

### **5.1 Questions des représentants**

Rien à signaler.

## **AFFAIRES EN COURS**

## **6. POLITIQUE SUR DE SAINES HABITUDES DE VIE ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF (RECOMMANDATION EN FÉVRIER)**

### **6.1 Questions d'éclaircissement**

Mme Louise Hébert, de l'école De Maricourt, demande si les prix des aliments vont être ajustés à la hausse ?

Les prix resteront les mêmes. C'est le profit des compagnies qui absorbera la différence.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

## **7. CALENDRIERS SCOLAIRES 2008-2009 (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)**

### **Présentation**

Mme Chantal Laforest nous présente les calendriers 2008-2009. Les obligations contractuelles du personnel enseignant sont les mêmes, alors il y a huit journées pédagogiques placées obligatoirement en début et en fin d'année. Toutefois, une amélioration est à remarquer, sur huit journées pédagogiques placées tout au long de l'année, il y a trois vendredis, un lundi et trois mardis qui sont des continuités de congés fériés.

Mme Laforest affirme que le service de l'organisation scolaire reçoit des demandes du personnel enseignant pour des blocs de congés de deux jours, entre autres pendant le mois de novembre. Une réunion est prévue à cet effet entre les partis syndical et la CS.

### **Questions d'éclaircissement**

M. Patrick Beaudoin, de l'école Félix-Leclerc, demande à quoi servent les deux demi-journées au début de l'année scolaire ?

Mme Laforest affirme que ce sont des journées appréciées des enseignants. Par contre, la CS est ouverte à modifier ces demi-journées.

Mme Hélène St-Jean, de l'école Mgr AM Parent, questionne pourquoi le primaire et le secondaire doivent avoir le même calendrier scolaire ?

Mme Laforest lui indique que le transport scolaire en est la principale raison.

M. Benoit Lapointe, de l'école Préville, demande de qui relève les deux journées pédagogiques mobiles ?

Mme Laforest informe qu'elles découlent de l'école, et non du CE.

M. Sorin Sterescu, de l'école Mille-Fleurs, demande de quelle façon sont régis les heures d'entrée du primaire vs le préscolaire ?

Mme Laforest affirme que cette décision a été longuement discutée et que tout a déjà été modulé en question du transport scolaire, et du temps ajouté pour les cours d'éducation physique.

## 8. PARCOURS DE FORMATION

### Présentation

Mme Kathleen Morel, des ressources éducatives, nous présente les parcours offerts au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.

Au premier cycle, la formation reste générale.

Pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle, ils pourront faire leur choix, selon leur réussite. (Voir dépliant bleu et tableau)

Pour les élèves qui seront en 3<sup>e</sup> année du secondaire, ils devront choisir entre deux programmes : formation générale ou formation générale appliquée (Voir dépliant orange). Ils se différencient au niveau des sciences : ST : science et technologie; vs ATS Applications Technologiques et Scientifiques. Ces deux cours comprennent les mêmes connaissances de base, mais la manière d'apprendre est différente. ST : plus intellectuel et ATS : plus manuel.

En 4<sup>e</sup> secondaire, deux cours s'ajoutent en différente proportion, selon le choix du programme faits en 3<sup>e</sup> année. Les cours de chimie/physique auront de nouveaux noms donnés par le MELS.

En 3<sup>e</sup> secondaire, dans la formation générale, le cours PPO s'ajoute. Il est très populaire au secondaire. Il présente de petites capsules qui permettent de voir et de consulter plusieurs métiers, pour ainsi faire un choix judicieux au collégial.

Les conseillers pédagogiques ont préparés une activité qui sera faite par les élèves de 2<sup>e</sup> année du secondaire, afin de leur permettre de voir s'ils ont plus de facilité à apprendre manuellement ou intellectuellement. Avec leur résultat, les élèves pourront plus facilement choisir le type de formation et d'apprentissage qui leur convient.

Les deux parcours mènent à la 5<sup>e</sup> secondaire.

Après le choix de parcours fait en 3<sup>e</sup> secondaire, un choix de mathématiques s'impose. Il y a trois séquences possibles. Deux d'entre elles ont le même contenu notionnel (type naturel et technico-science), mais ils sont enseignés de manière différente. La réussite d'une des deux séquences est nécessaire pour poursuivre les études collégiales. La CS attend une réponse du collégial pour savoir s'ils avantageraient une séquence plutôt qu'une autre.

La troisième séquence de mathématiques est le choix culture socio-technique. Le contenu n'est pas le même, puisqu'il s'adresse à des jeunes qui ne pensent pas avoir besoin des mathématiques dans leur formation.

Si un élève veut passer d'un cours de mathématique à un autre, cela sera possible en utilisant des passerelles, qui seront soutenues par des cours de rattrapage.

Les élèves qui auront 15 ans au 30 septembre, mais qui ont des acquis du niveau primaire, pourront se diriger vers une formation à un métier semi spécialisé (Voir dépliant vert). Ce programme est d'une durée de trois ans et permet une alternance étude-travail. Une partie est une formation générale, et l'autre, une formation pratique dans un contexte réel (horaire, patron...). Des stages seront obligatoires pour l'obtention du diplôme de ce programme. Les seuls élèves qui auront droit de faire la troisième année du programme seront ceux qui auront réussi la formation pratique à l'an 2.

### Questions d'éclaircissement

Mme Hélène St-Jean, de l'école Mgr AM Parent, demande quelles sont les options de cours de la cinquième année du secondaire, est-ce que tous les élèves seront dans le même cours, peu importe le parcours suivi ?

Mme Morel mentionne que pour l'instant, tous les élèves auraient les mêmes cours.

Mme Marie-Élène L'Espérance de l'école Antoine-Brossard, questionne si tous les jeunes qui font le

choix de formation appliquée l'ont automatiquement ?

Mme Morel nous informe que non. Mme Guillet nous explique que selon le MELS, 30 % seulement des élèves choisiraient le parcours ATS. Elle mentionne que les allocations seront données aux écoles, afin de faire des changements physiques, afin de s'assurer que les élèves obtiennent le choix demandés.

Mme France Biron, de l'école Samuel-De Champlain Brossard se demande quelles seront les normes pour choisir les élèves advenant le cas où il y aurait contingentement ?

Chaque école doit arriver à gérer leur contingentement. La CS émettra les balises.

M. Gilles Larouche, de l'école Quatre Saisons demande pourquoi pour le programme PEI, il n'y a pas de choix ?

Mme Morel répond que les élèves en programmes particuliers n'ont pas de choix à faire puisqu'ils en ont fait un à la base.

Mme Geneviève Roy, de l'école Rabeau demande si le contenu des cours est le même au privé et au public ?

Mme Morel répond que les normes viennent du MELS.

M. Sanchez, de l'école Paul-de-Maricourt, questionne si les programmes seront valables pour les formations des adultes ?

La CS explique que les discussions ne sont pas rendu à ce point. C'est hypothétique à ce stade.

M. Delisle, de l'école des St-Anges croit que la troisième année du secondaire est trop tôt pour assumer le choix des mathématiques qui joueront sur le futur des élèves.

Mme Morel affirme que c'est tôt, et que c'est pourquoi les passerelles sont très importantes. Le MELS est en travail sur ce dossier particulièrement. Mme Bastien invite M. Delisle à écrire au MELS.

M. Paul Richard, de l'école internationale St-Edmond questionne où seront placés les doubleurs ?

Mme Morel dit que ces élèves auront la possibilité de faire des cours d'été. Les discussions sont encore en cours au niveau de l'organisation scolaire.

Mme Marie-Élène L'Espérance, de l'école Antoine-Brossard, demande si le matériel du programme technico-science sera prêt pour septembre 2008 ?

Mme Morel répond certaines écoles sont déjà prêtes.

Mme France Biron, de l'école Samuel-De Champlain Brossard, affirme que les parents devront vraiment savoir et s'informer adéquatement au sujet des programmes et des choix de mathématiques qu'offre l'école de leur secteur.

Mme Monique Guillet nous informe que les écoles secondaires offriront au moins deux choix en mathématiques. Des rencontres d'information sont organisées par les écoles secondaires afin de présenter ces futurs choix et ces options particulières.

M. Roch Desjardins, de l'école Petits-Castors, demande si l'insertion professionnelle sera des stages en entreprise ?

Mme Guillet mentionne que la liste des métiers est sortie et que le jeune devra choisir, avec son superviseur, un stage dans une entreprise selon ses intérêts.

Le jeune peut faire plusieurs stages dans cette année dont plusieurs dans le même domaine, et ce, dans différentes entreprises.

## **AFFAIRES INTERNES**

### **9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2008**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Larouche d'adopter le procès-verbal du 21 janvier 2008 avec les modifications présentées.

Modifications : Mme St-Jean a apporté quelques modifications.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT.**

CP-807-11-02  
Aveu de  
désaffiliation

#### 10. AVEU DE DÉSAFFILIATION ACPM

Mme Bastien lit la proposition. **IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Désilets d'adopter la proposition telle que demandé. (document en annexe)

**ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

#### 11. CONSULTATION SUR UN HORAIRE ROTATIF (RETOUR)

Mme Bastien informe que la CS appuiera cette consultation qui s'étendra jusqu'en octobre 2008 pour application en septembre 2009. Les ressources éducatives prépareront la documentation qui sera présentée en premier lieu aux directions d'établissement en conformité avec l'article 84 de la LIP.

#### 12. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Concernant la déposition de toutes propositions du CÉ au CP, la modification sera apportée.

Amendements de Mme St-Jean. Un seul représentant devrait pouvoir demander un vote secret, sinon, 10. Votes : POUR : 16, ABSTENTION : 0, CONTRE : 17

**AMENDEMENT REJETÉ PAR LA MAJORITÉ.**

Une école = Un vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Vote prépondérant de la présidence :

**AMENDEMENT REJETÉ PAR LA MAJORITÉ.**

CORRECTIONS À APPORTER : Numérotation et la présidence et la vice-présidence.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Sorin Sterescu d'adopter les règles de régie interne avec les modifications discutées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 13. FORMATION DU 28 FÉVRIER - RAPPEL

Mme Bastien rappelle la formation du 28 février. Les membres doivent lui signaler leurs présences. Elle débutera à 19h00.

#### 14. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

M. Michel Parent mentionne que le résumé des rencontres de commissaires est envoyé par courriel et que la dernière réunion a eu lieu le 5 février.

Il mentionne que les commissaires ont eu une présentation sur le programme éthique et culture religieuse. Les membres du CP auront cette présentation en mars 08.

Achat de nouvelle technologie : 31 \$ par élève. L'école devra dépenser 1/3 sur son propre budget, et 2/3 sur le 31 \$.

Éthique et culture religieuse, 225 000 \$ pour implanter ce nouveau programme.

#### 15. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS ÉHDAA

Mme Monique Bastien lit le résumé de Carmen Poulin. Le comité a tenu une assemblée extraordinaire et une assemblée pour un suivi sur les plans d'interventions et les heures dédiées pour les classes spécialisées, dossier encore en discussion.

Prochaine rencontre, 13 février.

CP-808-11-02  
Adoption des  
règles de régie  
interne

---

**16. PAROLE AUX MEMBRES**

Rien à signaler.

**17. AUTRES POINTS**

M. Lapointe, de l'école Préville mentionne que la Ville de St-Lambert a demandé une fusion entre la bibliothèque de leur école, et celle de la Ville. La Ville veut sauver de l'argent, le CE n'est pas chaud à l'idée puisqu'il ne voit pas d'avantage de son côté. Bénévoles de l'école durant le jour et contrainte syndicale le soir ? Mme Bastien mentionne que dans plusieurs écoles de la CS les bibliothèques sont partagées; elles sont réservées à l'usage de l'école le jour.

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Marie-Élaine L'Espérance de lever l'assemblée à 22h14.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT.**

CP-809-11-02  
Levée de  
l'assemblée

---

Madame Monique Bastien  
Présidente

---

Marie-Noëlle Carrier  
Secrétaire administrative